



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 69177

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le maintien de la « Voie sacrée » dans le réseau des routes nationales. Cette voie, dénommée par Maurice Barrès pendant la Première Guerre mondiale, revêt en effet une symbolique nationale unique, par son rôle stratégique exceptionnel dans le déroulement de ce conflit. Seul axe logistique de la bataille de Verdun, elle a permis l'acheminement des hommes et des matériels et a surtout été la voie des renforts en hommes, originaires de toutes les communes de France, vers la montée au front. L'ampleur du sacrifice de ces hommes impose la sacralisation de la reconnaissance de la nation, et c'est cette préoccupation de pérennité du souvenir qui a expliqué le classement de cette Voie sacrée en route nationale dès 1923. Aujourd'hui, cette même préoccupation pour les générations futures nous impose de refuser le déclassement de la Voie sacrée. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les fonctions de desserte locale à l'échelle départementale que la RN 35 assure sont prépondérantes. Le niveau de son trafic, de l'ordre de 3 000 à 4 000 véhicules par jour, ainsi que ses caractéristiques géométriques ne la distinguent pas d'une route départementale. Cette analyse justifie aujourd'hui le transfert de cette route nationale au département. En se recentrant sur le réseau structurant constitué pour l'essentiel de voies rapides, l'Etat mettra en place une organisation radicalement différente à une échelle interrégionale permettant une gestion par axe. Cette organisation ne sera plus adaptée à la gestion qu'appelle la RN 35. Il est vrai que, entre Bar-le-Duc et Verdun, cette route est également dénommée « Voie Sacrée », avec toute la symbolique qu'une telle dénomination entraîne. C'est d'ailleurs le nom employé sur les cartes routières, le numéro de la route étant placé entre parenthèses. Ce transfert n'affecte en rien la capacité à perpétuer la mémoire et donc le rôle tout à fait éminent et stratégique qu'elle a eu lors de la Grande Guerre. Il convient donc de préserver, sur les cartes routières et la signalisation de direction, la terminologie d'usage « Voie Sacrée ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69177

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2005, page 6578

**Réponse publiée le :** 27 septembre 2005, page 9073